



Société Parc Eolien RAVERY (groupe Valeco) : LE PREFET OPPOSE UN REFUS

Le 22 janvier 2021, le préfet de Cote d'or Fabien Sudry signait un arrêté de refus d'autorisation environnementale à l'adresse de la société « Parc éolien Ravery » du groupe Valeco.

Soulagement, pour les habitants de **Cussy Le Chatel**, **Chazilly** et les équipes nouvellement élues, les riverains de **Longecourt les Culetre** et l'association Trop d'éoliennes en Auxois, inquiets de l'impact environnemental et paysager ! Inquiets du bruit d'éoliennes trop hautes et trop proches, pouvant user les nerfs des riverains, comme l'actualité s'en fait l'écho, à Echauffour, en Normandie.

Face à un projet que les opposant jugeaient, depuis le début, incompatible avec le territoire d'implantation, les raisons mises en avant par le Préfet et les arguments des riverains se rejoignent.

Initié fin 2014 par le promoteur montpelliérain Valeco, racheté depuis par l'énergéticien allemand EnBW, le projet Ravery chemine depuis six ans sans convaincre. Ces dernières semaines, Cussy le Chatel et Chazilly se sont positionnés sur la dernière mouture du projet. C'est un refus franc !

Relayée par l'article du Bien Public du 14 novembre 2019, intitulé « Grande crispation autour d'un projet de parc éolien » l'inquiétude des riverains était déjà vive à l'époque. Notamment par crainte des nuisances d'aéro-générateurs industriels implantées à proximité immédiate des villages.

Au départ il était question de six éoliennes de 180 m de hauteur, au maximum, dont cinq dans le Bois de Monnon. Puis de quatre, culminant à 205 m, dont trois dans le Bois.

Quatre ans plus tard, les habitants découvrent un engagement d'une durée de 60 ans sur des parcelles communales ! Ce qui correspond, peu ou prou, à trois générations d'éoliennes. Aucune consultation des habitants, dont l'avenir, celui de leurs enfants et petits enfants est ainsi engagé.

A Longecourt, l'accord d'études préalables donné par la commune en 2015 - sans retour arrière possible - a été obtenu grâce au vote d'un seul élu autorisé à se prononcer.
A Cussy, la maîtrise foncière revendiquée par Valeco sur une parcelle essentielle à la réalisation du projet reste floue.

Face au refus opposé à sa demande environnementale, Valeco rappelle les trois options encore en lice : accepter la décision préfectorale, la contester ou lancer un nouveau projet, avec l'accord des communes concernées.

Après toutes ces années « perdues » autour d'un projet imprécis et risqué, au plan environnemental, humain et, même, financier, deux des trois municipalités ont déjà fait part de leur réticence, voire de leur refus.

Du côté de l'Association Trop d'éoliennes en Auxois, c'est un sentiment de gâchis qui prédomine. Gâchis du « bien vivre ensemble », avec les tensions créées au sein des villages. Gâchis d'une énergie consacrée, pendant six ans, à un projet inadapté au contexte géographique, hydrologique, naturel, et humain. Pour les communes, les deux communautés de communes, le département et la région, pour les propriétaires fonciers, l'argument financier a sans doute pesé lourd - et on peut le comprendre. Et Valeco a su en jouer.

Si la Région BFC et les acteurs de l'éolien s'accordent sur l'importance de la concertation et l'implication citoyenne, dans l'acceptabilité des projets, la réalité de terrain a été tout autre. L'information - en temps réel ou différé - , sur les contours du projet Ravery a été réservée aux seuls élus et propriétaires de parcelles. Avec un bémol, comme le regrette la porte-parole de l'association Trop d'éoliennes en Auxois « Ce n'est qu'aujourd'hui qu'une dizaine d'élus propriétaires, directement ou familialement, de parcelles promises à bail dès 2014 s'interrogent sur la légitimité de leur participation aux décisions communales de 2015 ou 2016 ! ». Et d'ajouter « A Cussy Chazilly et Longecourt, comme à Fontaine Utertre, dans l'Aisne, Valeco a promis, pour chaque Mégawatt installé, la moitié des contre-parties financières à ceux qui n'auront pas d'équipement sur les parcelles, « afin d'éviter les jalousies et la déception de voisins de parcelles » Difficile, dans ces conditions, de résister à cet effet d'aubaine ! Mais comment justifier ce montage, d'un point de vue légal ?

Face à un projet impactant fortement les milieux naturels et la qualité de vie des riverains, l'association Trop d'éoliennes en Auxois a tenté d'aider chacun à dépasser la seule dimension financière. Elle a privilégié l'information des riverains et les communes concernées et exercé son droit de vigilance. Et ce alors que Valeco était à nouveau invité à compléter la demande environnementale, pour la phase d'enquête publique. Ce dernier en a décidé autrement. Le préfet a donc statué sur le dossier en l'état. Et opposé un refus clair, net et motivé.